République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
présents :	21
votant :	24
en exercice :	27

L'an deux mille cinq
le jeudi 11 août 2005
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur PONCET Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 04 août 2005.

Présents : Claude PONCET, Maire, Jeannine BARSCZUS, Marc PALA, Annie BOUDART, Josiane BOYER, Guy BILLER, Cédric CARBOU, Xavier CARBOU, Franck GUITOU-MOURGUES, Emilie HODIESNE, Guy LEPRIOL, Jacques MOURRUT, Guy MALCURAT, Marie-Claude MILA, Antoine PASCUAL, Sylvie PAULET, Corinne PETIT, Bernard SORBIER, Mersaka TENA, Claude BIGOU, Laurence VILA.

Représentés : Lucie MOLINO par Corinne PETIT, Denise PRADEL par Jeannine BARSCZUS, Jacques ROBERT par Claude BIGOU.

Absents : Eric LAFFON, Georgette BARROT, Didier MILHAU.

Monsieur Cédric CARBOU est désigné secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le conseil approuve le compte-rendu du 22 juin 2005.

J.MOURRUT, C.BIGOU, J.ROBERT, L.VILA, votent contre.

I STATION D'EPURATION : Approbation du D.C.E. et lancement de la consultation pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées.

C. PONCET rappelle l'autorisation de l'assemblée pour ces travaux lors de la réunion du 12 avril dernier.

La procédure de marché public retenue ; l'appel d'offres restreint ; l'approbation des critères de choix de l'entreprise et le mandat au Maire pour signer les marchés sont présentés au conseil.

J. MOURRUT demande où est passée la subvention obtenue en 2000 pour les travaux de la station / 1ère tranche.

J. BARSCZUS répond que cette subvention est toujours inscrite sur le budget M.49.

Le conseil approuve la procédure proposée.
G. MALCURAT s'abstient.

II STATION D'EPURATION : Attribution de la mission C.S.P.S..

C. PONCET propose d'attribuer la mission coordination sécurité et protection de la santé des travailleurs (C.S.P.S.) à monsieur Paul-Serge FERRANDO pour un montant de 9 687 € T.T.C.. Ce choix fait suite à la mise en concurrence simplifiée préparée par les services de la D.D.E., maître d'œuvre de l'opération.

J. MOURRUT trouve anormal que la D.D.E. décide du choix du prestataire.

C. PONCET répond que la D.D.E., ayant la maîtrise d'œuvre de ce projet, est chargée de suivre le déroulement de toutes les procédures.

Le conseil approuve cette proposition.

G. MALCURAT vote contre.

III STATION D'EPURATION : Attribution de la mission sondage géotechnique.

C. PONCET propose d'attribuer la mission relative aux sondages géotechniques à la société FONDASOL pour un montant de 17 631,43 € T.T.C..

Le dossier de consultation a été établi par les services de la D.D.E., maître d'œuvre de l'opération.

J. MOURRUT émet la même remarque qu'au point précédent.

J. BARSCZUS rappelle que la proposition est arrêtée par les élus.

Le conseil approuve cette proposition.

G. MALCURAT vote contre.

IV CRECHE / HALTE-GARDERIE – R.A.M. : Information sur la procédure d'appel d'offres.

C. PONCET rappelle l'approbation du projet de crèche / halte-garderie – R.A.M. lors du conseil municipal du 09 décembre 2003.

Conformément à l'article 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il informe le conseil de la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été mise en place.

C. PETIT donne des informations sur la date prévisible de début des travaux, en octobre 2005, et sur le délai de construction qui est de 11 mois.

J. MOURRUT rappelle la destination initiale envisagée pour ce terrain.

Il prévoit des problèmes humains et financiers lors de la mise en service de cette structure.

J. BARSCZUS répond qu'il n'y aura pas de perte d'emploi.

B. SORBIER rappelle le rôle du R.A.M. pour venir en aide aux assistantes maternelles

V FONCIER : Cession gratuite du terrain de tennis à la commune par la C.M.C.A.S. E.D.F. – G.D.F..

C. CARBOU présente la proposition de la C.M.C.A.S. – E.D.F. / G.D.F. qui souhaite céder à la commune la parcelle cadastrée section AW n° 257, au lieu-dit Les Aspres.

S'agissant du terrain de tennis non utilisé en raison de sa vétusté, le conseil donne son accord pour cette acquisition à titre gratuit. Cette aire de jeux pourra alors être remise en état.

G. MALCURAT vote contre.

C. BIGOU, J. MOURRUT, L. VILA, J. ROBERT s'abstiennent.

Monsieur Le Maire indique qu'une démarche identique a été entreprise auprès du Conseil Général pour le terrain mitoyen.

VI AMENAGEMENT URBAIN : Création d'une servitude « eaux pluviales » parcelles BH n° 173 / Rue Penchant de l'Etang Boyé.

J. BARSCZUS présente au conseil un projet de servitude d'évacuation des eaux pluviales sur la parcelle appartenant à monsieur et madame Christian GAU. Il s'agit du secteur du Penchant de l'Etang-Boyé sur lequel il n'y a pas de réseau.

J. MOURRUT demande des précisions sur un secteur situé à proximité et qui a connu des difficultés d'évacuation avec la pluie de la veille.

J. BARSCZUS répond que le secteur de monsieur GAU est inondé même avec une pluie peu importante. Elle indique que le curage de l'aqueduc se poursuit dans de bonnes conditions.

J. MOURRUT se dit étonné de la teneur des boues extraites.

J. BARSCZUS rappelle qu'actuellement se sont des problèmes anciens qui sont en voie de résolution.

J. MOURRUT indique que chaque municipalité prend en charge les problèmes laissés par les prédécesseurs.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette servitude.

VII MEDIATHEQUE MUNICIPALE : Remaniement des fonds de livres.

M. PALA indique que suite à l'extension de la bibliothèque-médiathèque un tri du fonds de livres a été réalisé en concertation avec la responsable de la bibliothèque départementale du Conseil Général. Sur plus de 11 000 livres, 1 325 livres sont compris dans cette opération de retrait du fonds.

Les principaux critères de retrait sont les suivants :

- auteurs délaissés
- ouvrages abîmés et trop vétustes
- contenus dépassés.

Ces livres pourraient ensuite être cédés à des associations ou des bibliothèques d'autres collectivités.

J. MOURRUT fait part de son opposition à l'analyse ci-dessus.

Le conseil donne son accord pour le déclassement de ces livres.

C. BIGOU, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA, L. VILA, s'abstiennent.

VIII CENTRE AERE MUNICIPAL : renouvellement de l'agrément avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

C. CARBOU propose le renouvellement de l'agrément à ce système de paiement qui concerne quelques familles.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

IX GESTION LOCATIVE : Contrat de location de configuration informatique.

J. BARSCZUS rappelle que la configuration informatique servant à la gestion financière et aux ressources humaines est en place depuis de nombreuses années.

Elle propose de passer un contrat de location avec la société CORHOFI, pour le serveur et les quatre postes, pour un loyer de 362,33 € T.T.C. / mois.

L'évolution des technologies et la conception de nouveaux logiciels nécessitent un renouvellement plus fréquent du matériel, ce qui pourra être envisagé au bout de 36 mois.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Affaires diverses

- Madame C. BIGOU présente les remarques de J. ROBERT sur l'écho défavorable de certaines animations :
  - Spectacle du 09 juillet : M. PALA convient que la qualité n'était pas au rendez-vous.
  - « Aude en scène » du 14 juillet : M. PALA précise que ce collectif audois des musiques actuelles a le soutien du Conseil Général. Une inversion dans la programmation a peut-être été préjudiciable.
  - « Mini-rave » du 16 juillet : M. PALA ne partage pas cette appellation.
  - Concert du 17 juillet au L.A.C. : M. PALA indique qu'il s'agissait d'une initiative privée pour un spectacle de qualité.

  J. MOURRUT fait part de propos tenus par R. MARTINEZ au sujet d'un spectacle.
  G. BILLER s'insurge vivement contre l'attitude de J. MOURRUT.

- Présence de R. MARTINEZ à la réunion du 19 juillet en Mairie : C. PONCET à J. MOURRUT répond que ce dernier était invité par le Président du Conseil Général.

- Annulation course pédestre : C. CARBOU répond que malgré l'animation payée par la commune, les récompense prévues, le soutien logistique et la subvention, cette association n'a pu assurer cette course.
  Une subvention beaucoup plus importante avait été sollicitée à la mairie.
  Il cite l'exemple du Cyclo-Club qui organise une manifestation sportive similaire.

- Retrait de délégation à M. TENA : C.PONCET répond que les conditions du retrait sont en conformité avec la Loi.

- J. MOURRUT revient sur le projet « Escargot » évoqué au conseil du 11 juin. Il donne lecture de passages d'un courrier de 1982 pour exprimer son opposition au projet

Fin de la séance à 19H40.

Le Maire :